



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et Animation des Territoires
Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche
Dossier suivi par Jean-Michel Garric
05 63 95 62 76
abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2019 - 316

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant le souhait exprimé de son vivant par Mme Geneviève BRUSTEL auprès de la conservation du musée des Arts de la table,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Geneviève BRUSTEL, 26 rue Frayssinet, 31500 Toulouse, décédée le 22 janvier 2019, représentée en conséquence par ses fils, MM. André et Bernard BRUSTEL, constitué d'une collection de coquetiers, services de coquetiers, moutardiers et salerons, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

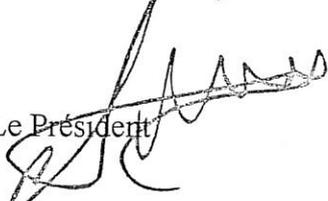
Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée aux représentants de la donatrice.

Fait à Montauban, le - 5 MARS 2019

Le Président


Christian ASTRUC